

FOCUS VISITES EXTÉRIEURES

Consignes clés

Le pouvoir de décision des mesures des gestes applicables incombe à la direction de l'établissement, après concertation collégiale équipe soignante (dont Medec) et consultation du CVS

Fiche explicative basée sur les recommandations du Ministère des solidarités et de la santé.
Réalisée par Neolaw / Nantes

À jour au
27 janvier 2021

Établissement **SANS CAS** DE COVID 19



Établissement **AVEC CAS** DE COVID 19

Visites des proches uniquement sur RDV
+ Limitation possible de visites par résident
et/ou nombre simultanément par plage de RDV



Visites suspendues temporairement sur tout ou partie de l'établissement

en fonction de sa configuration (notamment zone dédiée covid) et de la situation sanitaire



Invitation à faire un test dépistage en amont de la visite

Zone de désinfection et contrôle à l'entrée de l'établissement



Registre de traçabilité des visites
Nom, adresse, numéro téléphone



Chaque visiteur signe une charte engageant au respect des gestes barrières



Gestes barrières et masques

Information régulière aux résidents et aux proches des mesures

Visites dans espace dédié aménagé et bionettoyage entre chaque visite



Visites dans les chambres suspendues sauf OK de la direction de l'établissement (quelques exceptions)



Direction de l'établissement peut suspendre toute visite

si non-respect des gestes et des mesures barrières par les proches

